NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.80
2 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 80e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 21 novembre 1986, à 10 heures

Président :	M. CHOUDHURY	(Bangladesh)
Puis :	M. MATTURI (Vice-Président)	(Sierra Leone)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : lettre du Président du Comité des conférences [8] (suite)

Question de Palestine [35] :

a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

b) Rapport du Secrétaire général

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

86-64533/A 1431v (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX : LETTRE DU PRESIDENT DU COMITE DES CONFERENCES (A/41/595/Add.3)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant les membres à examiner le document A/41/595/Add.3 qui contient une lettre datée du 19 novembre 1986, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences. Ainsi que les membres le savent, l'Assemblée, au paragraphe 34 de sa décision 34/401, a décidé qu'aucun organe subsidiaire de l'Assemblée générale ne doit être autorisé à se réunir au Siège de l'Organisation pendant une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci.

Ainsi qu'il est indiqué dans la lettre que je viens de mentionner, le Comité des conférences a recommandé que le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés soit autorisé à se réunir au Siège pendant la session actuelle de l'Assemblée générale.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette recommandation?

Il en est ainsi décidé.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE PALESTINE

a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/41/35)

b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/215-S/17916)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant étudier le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (document A/41/35) et le rapport du Secrétaire général (document A/41/215-S/17916).

Avant de donner la parole au premier orateur, je propose que la liste des orateurs désirant intervenir au cours du débat consacré à ce point de l'ordre du jour soit close aujourd'hui à 17 heures. Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire sur la liste des orateurs aussitôt que possible.

Je donne maintenant la parole à M. Massamba Sarré, du Sénégal, en sa qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. SARRE (Sénégal) (Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) : L'an dernier, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, un grand nombre de chefs d'Etat et de gouvernement, représentant toutes les régions du monde, ont réaffirmé ici solennellement, à la tribune de l'Assemblée générale, leur attachement aux buts et principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, de même que leur détermination à rechercher des solutions pacifiques aux conflits non résolus de notre époque, au premier plan desquels se trouve le conflit arabo-israélien au Moyen-Orient et sa cause profonde, la question de Palestine. La désignation de l'année 1986 comme Année internationale de la paix, a offert aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et gouvernementales, ainsi qu'à d'autres, l'occasion de concrétiser l'aspiration commune de tous les peuples à la paix et d'agir dans un esprit créateur et de manière systématique pour atteindre les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Malheureusement, bien que la communauté internationale souhaite, dans son immense majorité, voir se terminer la tragédie toujours présente du peuple palestinien et l'effusion inutile de sang au Moyen-Orient, les efforts déployés pour résoudre ce problème particulièrement complexe se sont trouvés dans une impasse dangereuse, singulièrement au cours de l'année écoulée.

Ces trois dernières années, l'Assemblée générale a, par de larges majorités, demandé la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément aux principes directeurs fixés par la Conférence internationale sur la question de Palestine, en 1983. Ces principes directeurs, auxquels l'Assemblée générale a donné son aval dans sa résolution 38/58 C, méritent d'être répétés, pour éviter toute confusion avec d'autres approches qui, pour être valables, devraient prendre en considération cette conférence. Ils comprennent la réalisation des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine; ensuite, le droit de l'Organisation de

M. Sarré

libération de la Palestine, le représentant du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient; et enfin, la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; et le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Sarré

L'Assemblée générale, il nous en souvient, a invité toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique - pour ces dernières puissances, en raison de leur rôle politique et moral sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales - et d'autres Etats concernés, à participer sur un pied d'égalité et avec des droits égaux à cette conférence.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a appuyé, pour l'avoir initié, sans réserve la convocation d'une conférence internationale, seule proposition qui garantisse à toutes les parties intéressées la possibilité de participer pleinement aux négociations et qui permette, dans la pratique, d'apporter une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient.

Le Comité est fermement convaincu que seule l'Organisation des Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité, qui a été chargé de faciliter l'organisation d'une telle conférence, peuvent fournir le cadre juridique et politique accepté par la large majorité de la communauté internationale, qui permettra aux négociations de se dérouler dans le plein respect des principes internationalement reconnus et sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées.

Seule une conférence internationale organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies permettra de transcender les intérêts stratégiques étroits et les préoccupations purement nationales des divers Etats pour parvenir à une paix globale, juste et durable. Les accords conclus lors d'une telle conférence jouiraient, par la même occasion, d'une légitimité universelle et pourraient être garantis et appliqués équitablement et d'une manière acceptable par toutes les parties.

Dans cette perspective, et conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le plus récemment dans sa résolution 40/96 A, le Comité a continué d'accorder à la convocation de cette conférence la priorité absolue dans son programme de travail pour l'année 1986.

Il est heureux de constater que, malgré la crise financière de l'Organisation des Nations Unies et les mesures d'économie demandées en conséquence à tous les comités et commissions, le Comité a pu ajuster son calendrier en regroupant diverses réunions de manière à pouvoir exécuter pr[illegible] intégralement le programme de travail

M. Sarré (Sénégal)

dont il avait été chargé, dans la limite des ressources fixées par l'Assemblée générale, à la reprise de sa quarantième session. On trouvera une description succincte des réunions régionales et internationales organisées par le Comité dans le rapport dont nous sommes saisis et qui sera présenté en détail par le Rapporteur. Seul un colloque régional à l'intention des organisations non gouvernementales, celui prévu pour l'Amérique latine, a dû être reporté à 1987, en raison même de la crise financière, et ensuite le Comité a bon espoir de pouvoir patronner cette importante réunion au cours de l'année prochaine.

Il est essentiel que le Comité, auquel l'Assemblée a demandé de ne ménager aucun effort pour promouvoir l'application de ses recommandations, puisse continuer à organiser des séminaires régionaux, des colloques et des réunions à l'intention des ONG, de même que des rencontres de journalistes dans toute la mesure du possible. Il est fermement convaincu qu'il est indispensable, pour parvenir à un règlement pacifique de la question de Palestine, d'éduquer et de mobiliser l'opinion publique internationale en faveur de la juste cause du peuple palestinien et pour l'application scrupuleuse des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité a été encouragé à nouveau cette année par la compréhension croissante des faits relatifs à la question de Palestine et le consensus écrasant dont ses recommandations et celles de la Conférence internationale sur la question de Palestine ont fait l'objet lors des diverses réunions organisées sous ses auspices. Plus particulièrement, la recommandation tendant à convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui a reçu l'appui unanime des participants à toutes ces réunions.

Comme on le constatera dans le rapport, le Comité a organisé cette année des séminaires à Istambul, New York et Nairobi auxquels ont assisté des parlementaires, des universitaires, des experts et autres personnalités pour contribuer à façonner l'opinion publique, ainsi que des observateurs gouvernementaux et autres. Les conclusions et les recommandations adoptées lors de ces séminaires ont été publiées comme documents du Comité et sont en distribution.

M. Sarré

leur position et s'associent aux autres nations dans cette entreprise; et ils ont demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à qui il nous plaît de rendre hommage pour les efforts qu'il ne cesse de déployer pour amener un règlement de cette situation, de faire des efforts supplémentaires pour sortir de l'impasse et en général à toutes les parties intéressées d'intensifier les efforts politiques et diplomatiques en vue de parvenir à une solution globale, juste et durable du conflit du Moyen-Orient.

Il a également renforcé, comme l'Assemblée générale le lui avait demandé, sa coopération avec les organisations non gouvernementales qui contribuent à faire mieux connaître les réalités de la question de Palestine à l'opinion publique internationale et à créer un climat plus propice à l'application intégrale des recommandations du Comité.

Des colloques régionaux à l'intention des organisations non gouvernementales ont été tenus à Vienne et à New York et une réunion internationale a également eu lieu à Vienne, avec la participation d'un nombre important d'organisations non gouvernementales, dont certaines venues d'Israël et des territoires occupés. Le Comité a patronné, en outre, des réunions de planification préparatoire des comités de coordination des ONG créés par les ONG internationales et les ONG d'Amérique du Nord. Il nous plaît ici d'annoncer qu'un comité de coordination a également été créé par les ONG de la région d'Afrique après le colloque de cette année.

Le Comité apprécie hautement les efforts des ONG s'intéressant à la question de Palestine et a été encouragé par l'adoption, lors de ces réunions, d'importantes déclarations, dans lesquelles les ONG se sont à nouveau prononcées vigoureusement en faveur de la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et se sont engagées à intensifier leur action en la matière vis-à-vis de leurs gouvernements et de leur opinion publique nationale. Le Comité a publié ces déclarations dans ses documents, compte tenu de leur importance pour la promotion de ses objectifs.

M. Sarré

D'autres activités du Comité, de la Division des droits des Palestiniens et du Département de l'information sont exposées en détail dans le rapport du Comité et je ne les décrirai pas ici. J'ai voulu simplement mettre ici l'accent sur les efforts essentiels déployés par le Comité pour atteindre son objectif prioritaire, à savoir la convocation de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Malheureusement, en dépit de l'action du Comité et de la disponibilité générale de l'opinion publique en faveur de cet objectif, qui est la tenue de cette conférence internationale, il n'a pas encore été possible de parvenir à un accord en la matière et le Comité regrette, dans son rapport, de n'avoir jusqu'ici constaté aucun changement dans les attitudes de réserve d'Israël et des Etats-Unis d'Amérique concernant la convocation de cette conférence, mais il exprime l'espoir qu'un changement positif se produira dans les plus brefs délais. A cet égard, le Comité a noté avec satisfaction que le Secrétaire général a l'intention de poursuivre ses efforts compte tenu de la résolution 40/96 D de l'Assemblée générale.

Parallèlement, le Comité souhaite souligner à nouveau que le Conseil de sécurité n'a toujours pas donné suite aux recommandations qu'il avait formulées et auxquelles l'Assemblée générale a donné son aval à maintes reprises, faute de pouvoir parvenir à un consensus. Mais il demeure convaincu que les chances d'instaurer une paix d'ensemble juste et durable au Moyen-Orient seraient augmentées si le Conseil de sécurité adoptait des mesures concrètes pour donner suite à ces recommandations.

On ne le répétera jamais assez, ces recommandations sont solidement fondées sur des principes de base internationalement reconnus et visent expressément à permettre au peuple palestinien de réaliser ses droits inaliénables, faute de quoi il ne peut y avoir une solution pacifique de la question de Palestine, qui est, comme on le sait, au coeur du conflit israélo-arabe au Moyen-Orient.

En conséquence, le Comité a, une fois de plus, fait figurer ses recommandations et celles de la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève en 1983 en annexe à son rapport, considérant qu'il appartient maintenant au Conseil de sécurité de donner suite à ces deux séries de recommandations.

Il entend continuer à placer la convocation de la conférence internationale de la paix au centre de son programme de travail pour l'année à venir et n'épargner

M. Sarré

aucun effort pour faire prendre conscience de l'importance de cette conférence au moyen de contacts avec les gouvernements comme avec les organisations non gouvernementales.

Il a recommandé en outre que l'Assemblée générale prie une fois de plus Israël et les Etats-Unis d'Amérique de reconsidérer leur position quant à la convocation de la conférence comme seul moyen d'instaurer la paix. Il pense que tous les pays n'épargneront aucun effort pour que la conférence ait lieu et renouvelle le mandat du Secrétaire général afin qu'il maintienne des contacts en vue de préparer la conférence, en consultation avec le Conseil de sécurité.

Les événements tragiques survenus au cours de cette année dans la région montrent sans conteste qu'il est maintenant plus urgent que jamais que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte de sa responsabilité morale et même politique envers le peuple palestinien et renforce ses efforts en vue de mettre fin à ses souffrances et d'instaurer une paix globale, juste et durable dans la région. Dans son rapport, nous avons donné des renseignements sur la détérioration de la situation dans les territoires occupés et avons décidé d'appeler avec vigueur l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité sur les politiques et pratiques israéliennes dans cette zone, car elles constituent manifestement une violation du droit international et ont de graves répercussions non seulement sur l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables mais aussi sur la paix et la sécurité de la région tout entière.

J'ai porté à l'attention urgente du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité les graves événements touchant les Palestiniens dans les territoires occupés et dans les camps de réfugiés, et il a été demandé que les mesures voulues soient prises, conformément aux résolutions de l'ONU, afin de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de la Palestine et de garantir la sécurité physique des réfugiés palestiniens dans ces camps.

Le Comité estime que l'évolution et les événements décrits dans le rapport ainsi que les tensions et la violence qui continuent à sévir dans la région empireront au cours de l'année à venir si l'on n'enregistre pas de progrès notables vers une solution globale, juste et durable, conformément aux résolutions des Nations Unies. Nous réaffirmons ici avec vigueur qu'il incombe à l'Organisation des Nations Unies et en particulier à ceux qui se sont jusqu'à présent opposés aux recommandations de l'Assemblée générale de lancer un effort renouvelé, concentré et

M. Sarré

collectif pour trouver une telle solution et pour mettre fin au sort pour le moins inacceptable du peuple palestinien.

Comme le souligne le Secrétaire général, dans son rapport "un règlement pacifique, juste et durable du conflit arabo-israélien continue à nous échapper... La situation dans la région demeure extrêmement instable... Il est donc vital que la communauté internationale garde à l'esprit les dangers inhérents à cette situation". (A/41/768, par. 33, 34, 35)

Cet appel interpelle notre conscience. Il nous invite à dépasser nos passions, les incompréhensions inutiles, les préjugés. Et c'est à ce prix et à ce prix seulement que nous pourrons parvenir à une solution juste et durable de la question de Palestine et, partant, de celle du Moyen-Orient. Je suis persuadé qu'avec davantage de volonté politique de la part de toutes les parties concernées et de l'appui des grandes puissances, l'instauration d'une paix juste, globale et durable est plus que possible. Et nous devrons donc clôturer sans plus tarder l'Année internationale de la paix par le lancement des négociations globales pour la paix au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite maintenant M. George Agius, de Malte, Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à présenter le rapport de ce comité (A/41/35).

M. Agius (Malte), Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, présente le rapport du Comité (A/41/35) et déclare ce qui suit :

M. AGIUS (Malte) (Rapporteur du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) (interprétation de l'anglais) : C'est un honneur pour moi de présenter à l'Assemblée le rapport de 1986 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais faire quelques observations sur la procédure suivie cette année par le Comité. Pour répondre à la demande présentée par le Président du Comité de l'information, et compte tenu de la crise financière persistante de l'Organisation, le Comité a, cette année, fait des efforts considérables pour présenter un rapport plus concis dans les délais prescrits par l'Assemblée générale. Le rapport qui, comme par le passé, a été adopté à l'unanimité par les membres du Comité et par les observateurs, a donc été

M. Agius (Malte)

présenté plus tôt que d'habitude et dans une version quelque peu écourtée. Les parties non essentielles du texte ont été condensées, et les rapports des séminaires et des colloques des organisations non gouvernementales n'ont pas été annexés au rapport. Ces rapports font l'objet de documents du Comité parus sous la cote A/AC.183/1986/1 à 6. J'espère que ces modifications faciliteront l'examen annuel du rapport du Comité par l'Assemblée.

M. Agius (Malte)

Durant l'année écoulée, le Comité a, une fois encore, fait ce qui était en son pouvoir pour s'acquitter du mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale - en l'occurrence, continuer de suivre la situation relative à la question de Palestine ainsi que l'application du programme d'action pour la réalisation des droits palestiniens et la promotion de l'application de ces recommandations pour l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Dans le rapport, le Comité regrette une fois encore, que ses recommandations, bien qu'approuvées chaque année par l'Assemblée générale à une majorité écrasante, ne soient pas encore suivies d'effet ni mises en oeuvre par le Conseil de sécurité, en raison de l'attitude d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Dans son programme de travail pour 1986, le Comité continue d'accorder la priorité à une rapide convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale qui, à son avis, devrait faciliter la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le Comité a exprimé ensuite l'espoir qu'un changement positif interviendrait dans l'attitude des Etats-Unis et d'Israël à l'égard de la Conférence en question.

Dans son examen de la situation relative à la question de Palestine, qui figure dans les paragraphes 16 à 23 du rapport, le Comité a exprimé l'inquiétude croissante que lui inspire la situation des Palestiniens dans les territoires occupés et dans les camps de réfugiés, qui a continué de se détériorer, comme le montrent les informations obtenues de diverses sources, telles que les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, les experts pris individuellement ainsi que les moyens d'information de masse.

L'information examinée par le Comité montre sans aucun doute qu'Israël a persisté dans sa politique d'annexion progressive de facto des territoires palestiniens occupés, qui s'accompagne de mesures visant à étouffer toutes les formes de résistance et d'expression politique, sociale, culturelle et économique du peuple palestinien, ainsi que d'actes de violence et de provocations commis par les forces israéliennes et des colons juifs armés. Il est très alarmant également d'apprendre que les autorités d'occupation continuent de renforcer leur contrôle économique sur les territoires palestiniens occupés et de transformer ces territoires en entités dépendantes dont le développement socio-économique serait assujetti aux intérêts d'Israël et non aux intérêts des Palestiniens.

M. Agius (Malte)

Le Comité a décidé de porter sans détour les politiques et pratiques exposées dans le rapport à la connaissance de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. En effet, celles-ci représentent une violation manifeste de la quatrième Convention de Genève et ont des conséquences graves non seulement pour la réalisation des droits palestiniens, mais également pour la paix et la sécurité dans la région ainsi que pour les efforts internationaux visant à un règlement pacifique.

Comme par le passé, dans les cas urgents, le Président du Comité a attiré à maintes reprises l'attention du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité sur cette évolution et a demandé que des mesures soient prises, conformément aux résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, le Président s'est élevé à plusieurs reprises contre les mesures prises par les autorités israéliennes contre les militants palestiniens dans les territoires occupés, telles que la détention administrative sans jugement jusqu'à six mois, la déportation, les restrictions à la liberté de mouvement et d'autres mesures. Le Président a également exprimé la vive inquiétude du Comité face aux attaques contre les Palestiniens dans les camps de réfugiés à Sabra, à Chatila et à Burj el-Barajneh. Le Président a réaffirmé la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité, de garantir la sécurité physique des Palestiniens et d'assurer l'exercice de leurs droits inaliénables. Un bref résumé des lettres envoyées par le Président figure dans les paragraphes 30 à 41 du rapport.

Depuis le rapport de l'année dernière, le Conseil de sécurité s'est réuni à trois reprises sur les questions relatives au mandat du Comité. Les paragraphes 42 à 63 du rapport y sont consacrés. Le Conseil s'est penché sur l'acte d'agression commis par Israël contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de la Tunisie, qui a causé de graves pertes humaines et matérielles. Cet acte a été condamné vigoureusement par le Conseil dans sa résolution 573 (1985). Le Conseil s'est également réuni à la demande du Mouvement des pays non alignés pour examiner le problème du Moyen-Orient, notamment la question de Palestine. Le Conseil de sécurité a également été saisi de la grave menace pour la paix et la sécurité internationales résultant de la profanation par Israël du sanctuaire de Al Haram al Sharif à Jerusalem. Malheureusement, aucun projet de résolution déplorant ces actes et réaffirmant les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur Jerusalem n'a été adopté, du fait du vote négatif d'un membre permanent. En toutes

M. Agius (Malte)

ces occasions, le Comité, par l'entremise de son président, a lancé à plusieurs reprises au Conseil un appel afin qu'il statue sur les recommandations du Comité et la proposition de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, qui sont les mesures les plus propres à contribuer à un règlement pacifique de la question palestinienne.

Comme je l'ai déjà dit, le Comité, dans son programme de travail pour 1986, a accordé à nouveau la priorité à la convocation prochaine d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, et a poursuivi cet objectif dans toutes ses activités cette année. L'action du Comité à cet égard est exposée dans les paragraphes 64 à 101 du rapport.

Les représentants du Comité ont participé à 12 conférences et réunions internationales organisées par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et, chaque fois, ils ont insisté sur la nécessité urgente d'appliquer les résolutions des Nations Unies sur la question de Palestine.

Le Comité a pris acte avec beaucoup d'intérêt des résolutions et décisions permanentes adoptées par le Mouvement des pays non alignés, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales, et a été très encouragé de constater le consensus universel qui s'est fait dans ces instances à propos de ses recommandations, en particulier celle qui a trait à la convocation prochaine de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Pour réaliser son objectif de renforcement de la coopération avec les ONG qui militent sur la question de Palestine, le Comité a parrainé deux réunions préparatoires de planification des ONG, deux colloques régionaux en Europe et en Amérique du Nord, et une réunion internationale d'ONG en 1986. Un seul colloque, celui qui était prévu pour la région latino-américaine, a dû être repoussé en 1987 du fait de la crise financière. Le Comité a été très encouragé de constater que dans les diverses déclarations adoptées lors de ces réunions, les ONG qui ont participé à ces réunions ont réaffirmé leur plein appui à la Conférence internationale de la paix, sont convenus d'objectifs et de stratégies communs pour leurs activités futures et ont créé des structures de coordination afin de réaliser ces objectifs et stratégies. Comme dans le passé, je voudrais souligner à cet égard qu'un grand nombre d'ONG ont participé à ces réunions, notamment plusieurs ONG des territoires occupés et d'Israël.

M. Agius (Malte)

Le thème de la Conférence internationale de la paix a également occupé une place de premier plan dans les séminaires organisés par le Comité, avec la participation de parlementaires, d'universitaires, d'observateurs gouvernementaux et intergouvernementaux, ainsi que d'autres personnalités. Cette année, des séminaires ont été tenus en Europe, en Afrique et en Amérique du Nord. Je suis heureux de dire que les participants à ces séminaires ont réaffirmé à l'unanimité la nécessité de convoquer cette conférence et qu'ils ont demandé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui n'ont pas appuyé la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien de revoir leur position dans le sens de la recherche d'une solution à ce problème. Ils ont également recommandé l'intensification des efforts politiques et diplomatiques de toutes les parties concernées à cette fin.

M. Agius

Il ne fait aucun doute que le programme des séminaires, des colloques et des réunions des organisations non gouvernementales a continué de jouer un rôle important dans la sensibilisation de l'opinion publique à la question palestinienne et dans la promotion de l'application des recommandations du Comité. Comme l'indique la section finale du rapport, le Comité prévoit de poursuivre l'évaluation des progrès enregistrés et de l'expérience acquise au cours des diverses activités du Comité afin de parvenir à la plus grande efficacité et au plus large impact possibles dans l'accomplissement de son mandat.

Avant de terminer, je voudrais saisir l'occasion d'affirmer la reconnaissance du Comité au Secrétaire général et à son équipe pour leur ferme appui aux activités du Comité. Durant l'année à l'examen, la Division du droit des Palestiniens a poursuivi son programme de recherche et de publication, outre ses autres activités, et a publié une nouvelle étude très utile "Méthodes permettant la réalisation pratique des droits inaliénables du peuple palestinien". Pour sa part, le Département de l'information a poursuivi sa campagne d'information conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale. Ses activités sont exposées aux paragraphes 102 à 111 du rapport.

Le message que contient le rapport du Comité à l'adresse de l'Assemblée est le ivant : la situation relative à la question de la Palestine présente à la fois de graves obstacles et de grandes possibilités pour la communauté internationale. Il ne fait aucun doute à l'examen de l'information qui y est contenue que nous sommes arrivés à une phase critique de l'évolution de ce problème complexe qui a jusqu'à présent défié toute solution. Le Comité a continué de mettre en garde contre les risques accrus de violence et de tension dans la région tant que le peuple palestinien sera empêché d'exercer ses droits inaliénables. Année après année, le Comité a dû informer l'Assemblée que la situation continuait de se détériorer compromettant gravement la paix et la sécurité internationales et que ses recommandations continuaient de rester lettre morte.

Par ailleurs, cependant, la compréhension que suscite la juste cause du peuple palestinien et l'appui qu'elle rencontre continue de croître, de même que les efforts faits à tous les niveaux pour promouvoir une solution juste et globale et durable. Dans l'espoir que ces efforts aboutiront en fin de compte, le Comité a rappelé ses premières recommandations, de même que celles adoptées par la Conférence internationale sur la Palestine et que les Membres de l'Assemblée aux

M. Agius

annexes I et II du rapport. Comme l'indiquent les paragraphes 112 à 120, le Comité va continuer de faire de la convocation de la Conférence de paix internationale au Moyen-Orient le coeur de son programme d'activité pour 1987 et veut faire tout ce qui est en son pouvoir pour mieux faire comprendre l'importance d'une telle conférence à tous les niveaux. Une fois encore, le Comité demande que des efforts intenses, collectifs et renouvelés soient faits pour trouver une solution juste sous les auspices des Nations Unies sur la base de ses résolutions pertinentes afin de mettre un terme à l'inacceptable tragédie du peuple palestinien.

Le PRESIDENT : Je donne maintenant la parole à M. Farouk Kaddoumi, chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, conformément à la résolution 32/37 (XXIX) de l'Assemblée générale en date du 22 septembre 1974.

M. KADDOUMI [Organisation de libération de la Palestine (OLP)] (interprétation de l'anglais) : Au nom de notre peuple et de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, qu'il me soit tout d'abord permis de vous exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session. Les liens les plus fermes de fraternité et d'amitié nous unissent à votre pays, et nous sommes certains que votre compétence et votre expérience contribueront efficacement au succès des travaux de cette session. Je ne peux que féliciter également votre prédécesseur, S. E. Jaime de Piniés, des efforts novateurs qu'il a déployés durant sa présidence de la quarantième session.

Je ne peux manquer de remercier S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar des efforts continus qu'il fait pour promouvoir la justice, la paix et le progrès. Je le félicite à l'occasion de sa réélection au poste de secrétaire général pour un nouveau mandat et lui souhaite bonne santé, bon succès et bonne chance.

Je fais part de nos sincères remerciements aux membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à son président S. E. M. Massamba Sarré, représentant de la République amie du Sénégal.

Une année s'est écoulée depuis notre réunion consacrée à la commémoration du quarantième anniversaire de cette organisation internationale. Comme de coutume, nous avons, dans nos interventions et nos déclarations générales, exprimé notre ferme désir de maintenir la paix internationale et de développer la coopération internationale afin d'écarter le spectre de la guerre et de contenir les foyers

M. Kaddoumi (OLP)

brûlants de tension de par le monde. Et nous demandons : y a-t-il eu un progrès tangible dans la situation internationale? Ceux qui prônent la guerre ont-ils réagi aux appels de la conscience mondiale et aux souhaits de la communauté internationale?

La réalité qui s'impose à nous, un an après, aussi amère et cruelle soit-elle, est la suivante : s'il s'est manifesté sur la scène internationale un mouvement favorable aux nobles objectifs et aux aspirations légitimes de l'humanité, il s'est limité à des mots suaves et pleins de promesses sans pour autant se concrétiser par des accords, des programmes et des mesures pratiques visant à contenir les foyers de tension, à en éteindre les flammes, à décourager les agresseurs et à les isoler.

M. Kaddoumi (OLP)

Plus personne n'ignore que notre peuple palestinien sous l'occupation sioniste pâtit des pratiques d'une politique de la main de fer et de ce qu'elle sous-entend en termes d'assassinats, de liquidations, de confiscations, de destructions, d'expulsions, de déportations et d'arrestations arbitraires qui s'ajoutent à l'établissement persistant de colonies de peuplement, comme l'expose fidèlement le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant des droits de l'homme de la population des territoires occupés.

Les forces motrices et les objectifs de cette politique visent à l'expulsion du peuple palestinien, à l'annexion de ses terres et à l'élimination de sa cause. Tout cela se traduit par le fait qu'Israël s'opiniâtre dans ses attaques contre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) tant dans la patrie occupée qu'à l'extérieur et dans son opposition à l'appui, à la solidarité et à l'adhésion qu'elle reçoit de notre peuple. Ainsi, dans un effort désespéré et manifeste pour limiter l'influence de l'Organisation de libération de la Palestine, la puissance occupante a nommé trois maires afin de remplacer ceux qui avaient été élus et a essayé d'imposer des plans douteux déjà rejetés par notre peuple, tels que l'autonomie, l'administration civile, le cloisonnement du pouvoir, dans une tentative délibérée d'effacer le caractère national palestinien indépendant et à faire abstraction des faits manifestes.

Nous devons également faire allusion aux agressions israéliennes qui se poursuivent contre notre peuple dans les camps de réfugiés au Liban et qui ont entraîné d'autres morts et d'autres destructions. Ces attaques se produisent en même temps que d'autres attaques lancées par d'autres parties contre les camps, dans le but d'arracher notre peuple à ses camps de réfugiés et de provoquer les changements démographiques souhaités. Nous parlerons encore des autres crimes commis par Israël contre notre peuple et ses cadres, tels que l'assassinat par une charge d'explosifs du Mossad israélien de l'un de nos camarades à Athènes, le 21 octobre. Cet acte est une confirmation de l'histoire d'Israël en matière de terrorisme international, dont le couronnement a été l'accession au poste de premier ministre du terroriste Shamir, qui a mis sur pied de nombreuses opérations terroristes en sa capacité de chef des opérations militaires des terroristes du gang Stern. Ces opérations incluent et l'assassinat de Lord Moyne, le Ministre d'Etat résident britannique au Caire, le 6 novembre 1944, et l'assassinat du Médiateur des Nations Unies, le Conte Bernadotte, en 1948.

M. Kaddoumi (OLP)

Nous soulignons en outre que la nature et les politiques de l'autre volet de l'encadrement sioniste, représenté par le parti travailliste, ne diffèrent pas de ceux de Shamir et du Likoud.

Quand nous entendons parler dans ce contexte des projets de développement des territoires palestiniens occupés, il convient de souligner que, même s'il est impossible, de façon générale, d'aboutir à un véritable développement sous l'occupation israélienne, nous nous félicitons en même temps de toute assistance offerte au valeureux peuple palestinien afin de l'aider dans sa lutte et d'améliorer ses conditions de vie par le biais des Nations Unies et de filières amies.

En 1960, les Nations Unies ont adopté l'importante et historique résolution 1514 (XV) concernant le droit des peuples à l'autodétermination. Cette résolution représentait une confirmation de la Charte des Nations Unies et de la nécessité d'éliminer le colonialisme. Cette résolution a fait de notre Organisation internationale le centre de l'attention et de l'intérêt, des espoirs et des aspirations des peuples du tiers monde en particulier, et des peuples du monde en général. Tous les peuples espéraient que cette organisation tendrait une main secourable aux populations opprimées qui souffrent encore sous le joug de la domination étrangère pour les aider à s'en libérer et à exercer leur droit à l'autodétermination.

En Palestine, en Namibie et en Afrique du Sud ainsi que dans les différents mouvements de libération nationale, ne sommes-nous pas en droit de nous demander combien de temps il faudra avant que cette résolution soit enfin appliquée? Quand pourra-t-elle enfin éliminer l'injustice, l'oppression et le pillage dont souffre notre peuple et permettre à la volonté collective des peuples du monde de se concrétiser en actes?

Un quart de siècle s'est écoulé depuis l'adoption de cette résolution, une longue période de souffrances, de sacrifices, de déni des droits de l'homme les plus fondamentaux dans une patrie confisquée, une longue période au cours de laquelle l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et d'autres instances de cette organisation ont adopté des centaines de résolutions pour appuyer le droit des peuples, entre autres ceux de Palestine et de Namibie. Le mur est toujours debout et le veto chronique des Etats-Unis perpétue la paralysie qui semble être le seul phénomène durable en l'occurrence.

M. Kaddoumi (OLP)

Notre peuple adhère fermement à son droit légitime et reconnu de résister aux forces d'occupation au nom de la légitime défense et de la défense de sa patrie; ses ennemis et d'autres forces hostiles ne lui ont laissé d'autre choix que de persévérer le long de cette voie. Mais même si notre peuple continue de s'en tenir à ce droit, nous ne nous sommes pas isolés des autres initiatives internationales visant à aboutir à un juste règlement du conflit. Au contraire, nous avons appuyé ces efforts et avons demandé que ces initiatives soient mises en pratique.

Nous nous sommes donc félicités de la demande de convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que les membres permanents du Conseil de sécurité. La Conférence devrait être fondée sur la légitimité internationale et les résolutions pertinentes des Nations Unies et devrait se tenir dans le cadre de l'Organisation. Telle est la voie que nous estimons valable pour aboutir à une paix juste et durable au Moyen-Orient, par la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien.

En outre, nous appuyons l'idée de la mise en place d'un comité préparatoire pour la Conférence, dans le cadre du Conseil de sécurité, auquel participeraient les membres permanents, en vue d'entamer les travaux visant à la convocation de la Conférence, avec pour objectif de trouver les mécanismes appropriés pour lui donner l'élan requis. Nous devons dire, à notre grand regret, que nous nous heurtons à une attitude récalcitrante de rejet de la part des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël, une attitude qui reflète leur refus d'une paix véritable et leurs tentatives persistantes d'assujettir la région et de liquider la question de Palestine en proposant des solutions partielles et séparées faisant fi des droits du peuple palestinien. Nous pensons qu'il est du devoir de la communauté internationale de continuer à faire pression afin que l'on s'attaque à cette tâche historique. Nous pensons toujours que le Groupe arabe, notamment les parties directement concernées par le conflit, devrait adopter une attitude ferme et unie afin de trouver les moyens indispensables permettant d'atteindre l'équilibre requis dans la région, en vue d'instaurer une paix juste par la Conférence internationale, une paix fondée sur les résolutions des réunions du Sommet arabe et du Plan de paix arabe adopté à Fès.

M. Kaddoumi (OLP)

Nous sommes pleinement conscients de ce que la création des Nations Unies était la manifestation de l'esprit d'idéal né des expériences pénibles que le monde avait connues entre les deux guerres, ainsi que des misères que l'humanité avait subies au cours de la seconde guerre mondiale. Nous disons encore que les Nations Unies ont fait preuve d'une grande capacité de souplesse pour s'ajuster aux changements dans l'ordre international et pour contribuer de façon efficace à provoquer ces changements et à déterminer leur cours.

Profondément conscients des succès de cette organisation, nous l'appelons à rester fidèle à sa mission et à s'en tenir à ses buts et idéaux, afin de mettre un terme à l'oppression dont les peuples continuent de souffrir, accablés du lourd fardeau des forces du racisme et du fascisme, et afin de lever le fardeau de l'occupation d'une patrie totalement occupée, comme c'est le cas en Palestine, en Afrique du Sud et en Namibie. Ce rôle se heurte à des obstacles du fait de l'attitude des Etats-Unis d'Amérique, qui font fi de la volonté de l'écrasante majorité des peuples et des Etats du monde et qui soutiennent les régimes d'agression en Israël et en Afrique du Sud.

Ce rôle se poursuit, en dépit de la campagne lancée par les Etats-Unis d'Amérique contre l'Organisation internationale elle-même et ses institutions spécialisées. A cet égard, nous croyons également au rôle stratégique des Nations Unies dans le maintien de la paix et la sécurité internationales, domaine dans lequel la tâche principale est le désarmement nucléaire et la limitation des armements. C'est pour cette raison que nous avons suivi avec grand intérêt la Réunion au sommet de Reykjavik et les conséquences qu'elle pourrait avoir pour l'avenir de l'humanité. Nous croyons que les résultats de cette réunion au sommet n'ont pas été à la hauteur des espoirs que l'on y avait placés, car une fois de plus les Etats-Unis d'Amérique se sont opposés aux progrès faits dans ce sens.

Nous reconnaissons qu'un déséquilibre s'est créé dans la région et sur la scène internationale du fait de la guerre entre l'Iraq et l'Iran. Cette guerre a accru la tension et a ajouté à la confusion dans les efforts internationaux déployés en vue de trouver une juste solution à la question centrale dans la région, à savoir la question de Palestine. Notre peine et notre regret s'amplifient au fur et à mesure que cette guerre entre deux pays liés par la religion et par l'histoire continue - elle entre dans sa septième année - provoquant des destructions massives tant en pertes de vies humaines qu'en termes économiques.

M. Kaddoumi (OLP)

Il est grand temps que cette guerre se termine. Inutile de dire que cette guerre affreuse, qui a entraîné des bains de sang, qui a gâché tant de capacités et de possibilités, et qui menace de s'étendre à d'autres Etats du golfe Arabe, représente un fardeau pour les générations à venir. Il faut y mettre fin maintenant.

M. Kaddoumi (OLP)

Nous lançons un appel à l'Iran pour qu'il tienne compte de toutes les mesures, de toutes les initiatives et de toutes les démarches de paix et pour qu'il respecte les résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité et acceptées par l'Iraq, pays frère, qui demandent la cessation immédiate des opérations militaires et la recherche d'un règlement pacifique du conflit.

Notre peuple palestinien, dont l'existence remonte à des millénaires et qui a su tirer de l'histoire les leçons et l'expérience qui s'imposaient, reconnaît pleinement qu'aucun pouvoir oppressif ne peut triompher de la justice. Aucun pouvoir oppressif ne peut vaincre un peuple qui lutte pour sa liberté et son droit de survivre. Nous souhaitons que ceux qui n'ont pas tiré les leçons de l'histoire reconnaissent ce fait et ne continuent pas de rejeter stupidement des initiatives internationales équilibrées qui tendent à résoudre les problèmes des peuples du monde. Ils ne doivent pas poursuivre leur politique hypocrite et clandestine - ne déclarant pas ce qu'ils cachent et ne pratiquant pas ce qu'ils prêchent.

Ce que nous avons vu et entendu du Président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, il y a quelques jours, et ce que nous avons vu et entendu pendant des années des dirigeants israéliens constitue une manifestation flagrante de la futilité de telles politiques et de l'absurdité qu'il y a à ignorer les droits justes et inaliénables des peuples de cette planète, au premier chef, ceux de notre peuple qui a défendu inlassablement ses droits pendant des décennies.

Recourir à la guerre clandestine plutôt qu'à des guerres déclarées, qui se sont avérées incapables de vaincre les peuples, ne peut, comme on vient de le voir, que conduire à l'échec, révéler les mensonges, la tromperie et le manque de crédibilité de gouvernements - comme c'est le cas en ce moment du Gouvernement américain et de son séide, le Gouvernement israélien.

Certains dirigeants sionistes ont déclaré que l'ancienne génération du peuple palestinien mourra et que les générations suivantes oublieront la Palestine. Mais nous leur disons qu'aucun Palestinien ne meurt sans avoir imprimé la Palestine dans la conscience de ses enfants et petits-enfants. Alors il meurt rassuré. Certains sont morts, d'autres vivent encore, mais la majorité lutte par les armes pour obtenir nos droits nationaux légitimes et la révolution finira par triompher.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes réunis ici aujourd'hui une fois encore pour examiner la question de Palestine, qui est au coeur même du conflit du Moyen-Orient. Nous sommes réunis aujourd'hui alors qu'un

M. Badawi (Egypte)

peu plus d'un an s'est écoulé depuis que notre Organisation a commémoré son quarantième anniversaire. Cette commémoration a permis à la majorité écrasante des Membres de l'Organisation de mettre l'accent sur les responsabilités historiques qui incombent aux Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine et, par conséquent, sur la nécessité pressante pour les Nations Unies, qui incarnent la volonté de ces Etats Membres, de rechercher avec sérieux et efficacité un règlement juste et définitif au problème qui a déchaîné la violence au Moyen-Orient.

Ce problème a entraîné l'agonie et les souffrances de tous les peuples de la région, parmi lesquels bien sûr le peuple palestinien que l'on a forcé à quitter sa patrie, qui a perdu sa stabilité et les droits dont jouissent les autres peuples, bien qu'il n'ait rien fait qui justifie un tel destin.

Il était devenu clair à l'époque que les parties directement intéressées au conflit avaient commencé à changer, et qu'elles se préparaient à participer à des négociations en vue d'obtenir un règlement juste et définitif du conflit.

M. Badawi (Egypte)

C'est pourquoi des changements d'attitude se sont manifestés à l'égard des idées proposées dans le cadre des négociations. Ceci a été clairement reflété dans la déclaration du Premier Ministre israélien à l'Assemblée générale le 21 octobre 1985 qui a réaffirmé que son pays était disposé à participer à une instance internationale afin que des négociations puissent avoir lieu entre les parties. C'était également le cas pour les autres parties arabes qui ont changé d'attitude lors de la conclusion de l'Accord jordano-palestinien dont mon pays s'est félicité. Mon pays croit et continue de croire qu'un tel accord fournit une base réaliste pour les relations entre ces deux parties arabes non seulement au cours de ces négociations mais également à l'avenir.

Les Etats arabes ont également continué à prôner les propositions de paix qui avaient été présentées à Fès en 1982 et qui ont été réaffirmées lors du Sommet de Casablanca de 1985.

Toutes les parties et les puissances qui ont manifesté l'intérêt de donner un nouvel élan aux efforts destinés à aboutir à un règlement n'étaient pas sans ignorer ces changements d'attitude. C'est pourquoi, dans son rapport de 1985, le Secrétaire général indiquait que, selon les contacts qu'il avait eus avec les dirigeants des parties concernées, ces dernières semaines, il ressortait clairement qu'ils reconnaissaient pleinement la nécessité urgente d'aboutir à un règlement négocié et également les dangers que comporterait pour la région et d'autres parties du monde le fait de différer cet accord. Le Secrétaire général déclarait également dans son rapport qu'il avait constaté une certaine souplesse dans le processus de négociations. C'est pourquoi il était convaincu qu'il était possible de mettre au point des procédures qui permettraient aux parties d'amorcer le processus de négociations si toutes les parties concernées faisaient un effort sérieux et si les autres gouvernements étaient en mesure d'apporter leur assistance et leur soutien à cet effet.

Compte tenu de ces indications, on a estimé qu'en 1986 les efforts d'un règlement de paix se verraient doublés, sans aucun doute, d'un nouvel élan qui permettrait de réaliser les espoirs du peuple palestinien, de restaurer la stabilité de la région du Moyen-Orient tout entière, et de faire en sorte que tous les peuples de la région puissent vivre en paix et réaliser leurs aspirations de développement et de progrès.

M. Badawi (Egypte)

Et pourtant, au lieu de cela, les efforts de règlement sont restés dans l'impasse pendant une longue période qui a été caractérisée par une reprise des affrontements et de l'extrémisme et par des tentatives visant à introduire certaines questions extrinsèques qui, en fait, sont dues à la détérioration constante de la situation au Moyen-Orient et à l'absence d'une solution juste à la question palestinienne.

Cette nouvelle année a commencé par une attaque brutale menée par des éléments extrémistes en Israël contre les lieux de culte islamique à Jérusalem. Par ailleurs, Israël poursuit sa politique de colonisation et son expansion dans les territoires arabes occupés. Ces territoires sont toujours soumis à des pratiques et des pressions de tous ordres destinés à briser la détermination de ses habitants arabes, à les contraindre à abandonner leurs terres au profit de nouveaux colons, et à vivre passivement sous l'occupation étrangère qui pèse lourdement sur leurs espoirs légitimes de jouir de la liberté et de l'indépendance comme les autres peuples du monde.

La communauté internationale a dénoncé et condamné à l'unanimité ces pratiques dans les territoires occupés. Très récemment, de nombreux représentants ont condamné cette politique dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes qui touchent aux droits de l'homme de la population des territoires occupés qui a été présenté à la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale la semaine dernière.

L'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les efforts de paix s'est traduite en fait par une reprise des affrontements et par la poursuite du conflit. Elle contient également en germe une nouvelle détérioration de la situation qui risquerait de menacer toutes les dispositions qui ont été entreprises depuis bien longtemps en vue de persister sur la voie menant à un règlement. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, lors de son intervention à l'Assemblée générale le 28 septembre 1986, a affirmé que l'inertie constatée actuellement non seulement entrave le processus de paix mais constitue l'une des sources de préoccupations les plus graves.

Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire général a déclaré dans son rapport sur les travaux de l'Organisation en 1986 :

M. Badawi (Egypte)

"... malgré les tentatives de régimes divers en faveur de la recherche d'un règlement juste et durable, on constate actuellement l'absence inquiétante d'un processus de négociation effectif qui soit acceptable pour tous. L'histoire enseigne hélas trop clairement qu'une telle impasse encourage l'extrémisme et risque d'entraîner à nouveau l'escalade de la violence." (A/41/1, p. 1)

Comme elle l'a toujours fait par le passé, l'Egypte a poursuivi, ces derniers mois, ses efforts visant à donner un nouvel élan à la recherche d'un règlement pacifique de la question palestinienne en vue de parvenir à un accord entre les parties concernées afin d'amorcer des négociations sérieuses à cette fin. Mon pays a cru et continue de croire que les éléments indispensables pour rassurer le succès de tous ces efforts sont à notre portée.

M. Badawi (Egypte)

De par ses responsabilités, et ce depuis la naissance du conflit, l'Egypte ne peut que continuer de défendre les intérêts des nations arabes d'une part et d'agir pour le rétablissement des droits nationaux du peuple palestinien d'autre part. C'est pour cette raison que nous avons pris des contacts avec nos frères en Jordanie et ceux de l'Organisation de libération de Palestine, seul représentant authentique du peuple palestinien, pour rétablir l'esprit d'entente entre eux fondé sur un effort commun, conformément à l'accord du 11 février 1985 qui, comme nous l'avons déjà dit, constitue une base solide pour que les deux parties directement concernées par la question de Palestine puissent progresser.

Sur cette base également, l'Egypte a eu des contacts avec la partie israélienne afin de lui faire comprendre non seulement la nécessité d'évoluer et d'empêcher que la situation ne dégénère en un affrontement, mais également d'accepter le concept d'un règlement reconnu par la communauté internationale et le cadre dans lequel ce règlement peut intervenir. L'Egypte, toujours dans cette même veine, poursuit ses consultations avec les autres parties intéressées qui peuvent avoir une influence au Moyen-Orient, que ce soient des parties arabes ou non arabes, et tout spécialement avec les deux superpuissances, compte tenu de leur rôle particulier et de leur responsabilité de tout premier plan en matière de paix et de sécurité internationales.

L'Egypte est persuadée que les efforts de règlement et les négociations tendant à aboutir à un tel règlement peuvent aller de pair avec un changement de position des parties concernées et un changement dans les relations qu'elles entretiennent entre elles. A cet égard, nous réaffirmons les éléments suivants :

Premièrement, il faut qu'Israël agisse conformément aux exigences de la situation, c'est-à-dire que l'on ne peut parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit en Palestine que si Israël cesse sa politique de colonisation et accorde aux Palestiniens leur droit légitime à l'autodétermination. La politique de colonisation, outre son caractère illégal, est un grand obstacle pour la paix. Toutes les forces israéliennes éprises de paix qui souhaitent voir un règlement de paix dans la région, doivent s'opposer à cette politique. La situation exige également qu'Israël applique les mesures visant à accroître la confiance qu'a demandé l'Egypte depuis des années pour la Rive occidentale et la bande de Gaza. Nous sommes certains que ces mesures sont une condition sine qua non pour convaincre la population palestinienne de la bonne volonté de l'autre partie. La cessation de

M. Badawi (Egypte)

toutes les pratiques illégales mentionnées dans bien des rapports d'organisations et d'institutions internationales constituerait un premier pas dans ce sens. Une autre mesure importante pour que la situation dans les territoires occupés s'améliore plus rapidement, consisterait à organiser de nouvelles élections permettant au peuple palestinien de choisir en toute liberté les maires de leurs villages et municipalités de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

Deuxièmement, l'amélioration des conditions de vie du peuple palestinien est un objectif que toutes les parties arabes doivent viser, afin de réussir ensemble à accroître la capacité des populations des territoires occupés à résister à la pression de l'occupation. Une fois le cauchemar de l'occupation terminé, la préparation du peuple palestinien à la réunification économique, sociale et politique est également un objectif qui doit être appuyé par toute la communauté internationale. Nous sommes convaincus qu'Israël, par son occupation du territoire palestinien de la Rive occidentale et de la bande de Gaza depuis près de 20 ans a des responsabilités internationales et juridiques auxquelles il doit répondre. Il doit prendre conscience que la stabilité et les relations de bon voisinage au Moyen-Orient à l'avenir seront fondées sur l'égalité dans tous les domaines entre les parties engagées dans un conflit de longue durée sur la terre de Palestine.

Troisièmement, il est indispensable que les Etats arabes fassent davantage pression pour parvenir à un règlement et entamer des négociations à cette fin. Dans les circonstances actuelles, il est donc impératif que les Etats arabes présentent et réaffirment les orientations de paix comme une option arabe stratégique. Il est vital que toutes les parties arabes s'efforcent de rapprocher leurs points de vue sur la démarche à adopter pour parvenir à un règlement, et de mettre fin à leurs rivalités d'influence qui ont un effet néfaste pour qu'il y ait un front arabe uni indispensable à un règlement juste et global. Les territoires occupés risquent d'être annexés. Nous devons essayer de mettre fin à cette grave détérioration de la situation et de faire en sorte que les Palestiniens puissent exercer leurs droits légitimes nationaux, essentiellement leur droit à l'autodétermination. C'est pour cette raison qu'il est urgent de coopérer sur la base de l'accord jordano-palestinien afin d'aboutir à l'objectif arabe, à savoir un règlement juste de la question palestinienne.

M. Badawi (Egypte)

Quatrièmement, il est très important que les efforts tendant à régler la question de Palestine bénéficient de l'appui de toutes les autres puissances intéressées, qui sont conscientes de l'importance d'un tel règlement pour que le Moyen-Orient soit une zone de paix. C'est pourquoi l'Egypte espère que toutes les parties coopéreront. Bien entendu, en tout premier lieu les deux superpuissances qui, nous l'espérons, coopéreront pour faciliter et encourager le processus de négociation. Le rôle de l'Europe peut également être important. Nous sommes certains que le rôle des pays européens, membres et non membres de la Communauté européenne, ne se limitera pas à appuyer les efforts tendant à un règlement, mais que ces pays leur donneront une impulsion du fait des intérêts de l'Europe en Méditerranée.

Mon pays essaie de parvenir au Moyen-Orient à un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien fondé sur des principes précis que la communauté internationale appuie unanimement. Premièrement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés après le 5 juin 1967, qu'il s'agisse de la Rive occidentale, de Gaza ou des hauteurs du Golan. Deuxièmement, que l'on donne aux Palestiniens la possibilité d'exercer leur droit à l'autodétermination et à la création de leur propre Etat sur la terre de Palestine.

M. Badawi (Egypte)

Le troisièmement point est le droit de tous les peuples et Etats au Moyen-Orient à vivre en paix et en sécurité et en bon voisinage. La voie conduisant à entamer le processus de négociation dans mon pays passe par la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées. L'attitude de l'Egypte ces dernières années visait à mettre en avant cette idée d'une part et à s'y préparer d'autre part. Nous espérons sincèrement que nos efforts seront couronnés de succès. L'Egypte poursuivra ses efforts, quels que soients les difficultés et les obstacles afin d'aboutir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, une paix qui restaurera les droits de ses justes propriétaires, une paix qui permettra à tous de vivre en paix, en sécurité et en bon voisinage au Moyen-Orient.

Le Moyen-Orient a depuis trop longtemps souffert et il est grand temps de mettre fin à ses souffrances et que tous les peuples aient la possibilité d'employer leur potentiel créateur en vue du progrès et du développement de leurs sociétés.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Le problème de la Palestine est une responsabilité historique pour l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale doit restaurer les droits des Palestiniens après que ces droits aient été lésés par la communauté internationale en 1947, au moment où cette communauté ne représentait que quelques pays. Les années se sont écoulées et les peuples captifs qui étaient colonisés sont l'un après l'autre devenus libres et disent aujourd'hui comment ils voient le droit, faisant pièce ainsi au mensonge que leurs geôliers avaient proféré en leur nom. Le problème de la Palestine est devenu le problème des droits, des principes, le problème de la liberté et des droits de l'homme. Il rencontre aujourd'hui l'appui de l'immense majorité de la communauté internationale qui représente la conscience de l'ensemble de la planète.

Cette conscience du monde aujourd'hui n'est pas du goût du sionisme. Le sionisme, qui a usurpé la terre du peuple à qui elle appartenait, s'est emparé de ce peuple dans sa patrie et commet à son encontre des actes sans nombre de terrorisme, de discrimination raciale et de ségrégation afin de le contraindre à abandonner son pays pour être remplacé par des immigrants venus d'autres pays que le rêve et la cupidité poussent à envahir un pays et à usurper les droits de ses citoyens.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Les autorités sionistes et leurs partisans n'aiment pas le débat sur le problème de la Palestine aux Nations Unies, car ce débat révèle le stratagème dans la toile duquel ils ont pris l'Organisation des Nations Unies en 1947 et jusqu'à aujourd'hui. Nous disons au sionisme et à ses partisans que le problème continuera d'être posé à l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'une solution juste de ce problème soit trouvée, jusqu'à ce que la discrimination raciale cesse sur le sol de la Palestine, jusqu'à ce que leurs droits soient rendus aux détenteurs de cette terre, jusqu'à ce que la paix règne en Palestine. Les Sionistes savent qu'ils commettent l'une des plus graves erreurs de l'histoire, l'un des crimes les plus odieux contre l'humanité.

Ils se dépêchent aujourd'hui, dans l'espoir de parvenir dans le plus bref délai possible à ce qu'ils croient être le moyen le plus rapide de réaliser le rêve sioniste de s'emparer de la Palestine et des territoires voisins et de détruire le peuple arabe dans ses territoires. Les sionistes savent que chaque génération palestinienne née en 1947. Depuis la tragédie de la Palestine, ou à naître, que chacune de ces générations est plus résolue encore que la précédente à lutter pour les droits des Arabes, quelle que soit la durée de cette lutte, quels que soient les sacrifices qu'elle entraînera. Les sionistes et Israël savent qu'ils sont à contre-courant de l'histoire et que la défaite va devancer les manoeuvres qu'ils entreprennent actuellement. Ils jouent avec la vie de la population et offensent en cela Dieu et les peuples.

Les sionistes le savent. Est-ce qu'ils s'efforcent de prévenir la tragédie prochaine en parvenant à une solution juste qui préserverait les vies des Arabes comme des Juifs? Non. Ils sont résolus à saboter toute initiative de paix, comme l'expérience l'a montré depuis 40 années et jusqu'à aujourd'hui, c'est la conviction de toute personne qui connaît les événements de ces dernières années, de personnes qui comprennent la nature de la doctrine de la junte qui règne en Israël. Ils sont convaincus que cette junte ne veut qu'une paix israélienne, grâce à laquelle Israël s'emparerait de la terre, subjuguerait les habitants, imposerait sa volonté dans la région, dominerait les destinées de ses peuples et de ses ressources naturelles par la force des armes, la même volonté qui s'est manifestée dans la tentative d'Israël d'imposer son hégémonie au Liban après l'avoir envahi en 1982, sous vos yeux d'ailleurs, par le biais d'une paix qui aurait permis à Israël de dominer chacun des

M. Shihabi (Arabie saoudite)

actes du vaincu. Cette tentative a été contrecarrée par la fermeté de la foi du peuple libanais dans son indépendance et de sa souveraineté.*

Israël a rejeté la proposition de paix de Fès, bien que celle-ci représente un grand sacrifice pour les Arabes au nom de la paix et pour la préservation de la vie de la population. Ils ont repoussé cette proposition parce qu'ils ne veulent pas d'une paix juste. Ils veulent une paix sioniste israélienne qui permettrait de dominer la région. Quelle folie.

Le tableau général de la situation en Palestine que nous dépeint le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuples palestinien montre clairement, noms, chiffres et lieux à l'appui, ce que sont les pratiques des autorités sionistes qui violent toutes les lois. Ce rapport du Comité nous montre comment les Arabes sont traités comme des étrangers sur leurs propres terres, comment ils se voient refuser leurs droits civils et leurs droits de l'homme, comme s'ils étaient des immigrants illégaux; comment ils sont décimés par la politique de terreur perpétrée par la police israélienne; comment ils sont victimes des manoeuvres les plus répugnantes d'injustice humaine et comment les colons juifs, sous les yeux mêmes des autorités, commettent les crimes les plus cruels à leur encontre. Rappelons l'épisode de ces deux jeunes Arabes qui furent tués sous la torture par le chef de la police secrète israélienne et ses assistants, sur l'ordre du Premier Ministre, dont le palmarès est connu de la communauté internationale, rappelons ensuite que le Président du régime israélien leur a octroyé l'immunité. Un épisode qui a eu lieu il n'y a pas si longtemps.

---

* M. Matturi (Sierra Leone), Vice-Président, prend la présidence.

M. Shihabi (Arabie Saoudite)

Ceux qui défendent le sionisme et prétendent qu'il n'incarne pas la discrimination raciale sous sa forme la plus répugnante devraient se rendre en Palestine, comme ils se sont rendus en Afrique du Sud, pour y être témoins des actes les plus épouvantables de discrimination raciale qui y ont cours, pour constater comment un Arabe se voit refuser ses droits du fait qu'il est arabe, pour voir comment ses terres lui sont confisquée, comment il est expulsé de son village, comme sa maison est détruite pour les raisons les plus inconsistantes ou sur le moindre soupçon, simplement parce qu'il est arabe, pour voir comment l'on s'efforce de fragmenter un peuple qui a des racines profondes dans sa patrie en petits groupes pourchassés par les agents des autorités et persécutés par des bandes terroristes sionistes, qui pratiquent la terreur sous la protection de la police. Nous pouvons prendre connaissance dans les journaux des actes des bandes du rabbin Kahane et de ses semblables. Ces bandes marchent sur les traces de celles qui étaient dirigées par le passé par les maîtres actuels d'Israël.

Que les partisans du sionisme se rendent en Palestine pour voir comment l'on s'efforce aujourd'hui de transformer un peuple dynamique, à savoir le peuple arabe palestinien, en un peuple de réfugiés enfermé dans des camps dans son propre pays. Cette population palestinienne s'efforce de se protéger et de défendre ses droits contre les bandes sionistes qui sillonnent le pays. Le Comité a affirmé dans son rapport que le danger au Moyen-Orient continuera de s'accroître aussi longtemps que le peuple palestinien se verra refuser les droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté nationale et au retour dans sa patrie, aussi longtemps que le territoire palestinien et les autres territoires arabes demeureront sous occupation.

S'il ne s'agissait pas là d'une forme cruelle de discrimination raciale, il faudrait trouver un terme plus dur encore pour qualifier cette politique de déni des valeurs spirituelles et humaines.

Le coeur du problème palestinien est le problème d'Al-Qods; Al-Qods, la première des deux kiblas vers laquelle se tournent les Musulmans lors de leurs prières depuis que le divin message a été révélé à Mohammed, le messager de Dieu, que Dieu le bénisse et que la paix soit avec lui.

Al-Qods, qui est au coeur de 1 milliard de Musulmans, de plus de 1 milliard de Chrétiens, et de 15 millions de Juifs! Les sionistes s'efforcent aujourd'hui d'abolir le caractère musulman et chrétien d'Al-Qods, afin de la réserver aux

M. Shihabi (Arabie Saoudite)

Juifs, et ils ont commencé par tenter de détruire la mosquée sacrée, et tout indique que c'est bien là leur sinistre projet. Nous devons attirer ici l'attention du monde et prévenir les sionistes et leurs partisans des conséquences qu'aurait une telle aventure, qui provoquerait le monde islamique jusqu'au dernier homme et d'une façon qui stupéfierait Israël et ses partisans. Ni les forces sionistes ni ses partisans ne sauraient éteindre l'incendie qu'allumerait la destruction de la mosquée d'Al-Qods ou son occupation.

Le peuple palestinien est au centre de toute solution pacifique sur le sol de Palestine. Le peuple palestinien est la plus grande, la plus incontournable, la plus fondamentale réalité du problème de Palestine. Le sionisme le nie parce qu'il veut nier l'existence du peuple palestinien détenteur de sa terre, afin d'abuser le monde en lui laissant croire qu'il s'agit d'une terre dépeuplée. Les droits du peuple palestinien, que les sionistes d'aujourd'hui s'efforcent de détruire et tentent d'éliminer, sont à la base de toute résolution possible du problème palestinien. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est l'unique réprésentant légitime du peuple palestinien. Elle a l'appui du peuple arabe de Palestine. Elle jouit d'un appui plus grand encore que celui dont la majorité des gouvernements parlementaires représentés ici jouissent. Nous le savons, et Israël le sait aussi. Qu'Israël - ou toute autre partie - nie le rôle de l'Organisation ne changera rien à la réalité. Cette position cherche simplement à contrecarrer toute initiative sincère de paix. Nous devons poser ici la question de savoir si Israël, ennemi du peuple palestinien, usurpateur de ses droits et de sa terre, prétend aujourd'hui choisir les représentants de ses victimes. Cette vaine entreprise doit cesser et les amis d'Israël doivent y mettre fin.

Nous avons porté le problème de la Palestine à l'attention de l'Organisation des Nations Unies afin de corriger les résultats de la partition et de restaurer les droits légitimes des Palestiniens. Depuis 1947 et jusqu'à présent, nous avons constaté que des actes criminels avaient été perpétrés en chaîne et qu'ils sont encore perpétrés aujourd'hui en Palestine. Si l'appui qu'il reçoit de certains Etats encourage Israël dans son escalade et lui permet d'échapper provisoirement au châtiment, laissons les sionistes lire l'histoire des guerres et des invasions terroristes dont les traces et celles de leurs responsables ont été éliminées. L'histoire a souvent connu des régimes perpétrant le terrorisme mais elle n'en a pas retenu un seul qui ait pu s'installer et se maintenir par le terrorisme.

M. Shihabi (Arabie Saoudite)

Les informations examinées par le Comité ne laissent aucun doute quant au fait qu'Israël persiste dans la politique de confiscation des terres détenues par les Arabes et qu'il poursuit également son oeuvre de colonisation sur le territoire occupé. Israël continue de menacer les terres arabes restantes en les assimilant progressivement sur le plan économique et administratif et en créant des conditions qui visent à contraindre la population palestinienne à abandonner sa terre.

Le peuple arabe de Palestine, je le répète, est la réalité essentielle du problème palestinien et de sa position sur le plan international. Les droits de ce peuple arabe de Palestine sont le centre de toute solution et le seul moyen d'y parvenir. Si Israël refuse d'admettre cela, son destin sera celui du terrorisme qui a été jusqu'ici à la base de sa présence sur la terre arabe. Peu importe la durée de son règne, la vie de l'oppresseur est courte. Puisqu'il a choisi la guerre sur la terre arabe, il doit inévitablement perdre la bataille finale face aux vastes océans des nations arabe et musulmane, quelle que soit la durée du combat.

Dans son rapport, le Comité indique qu'aucune solution du problème du Moyen-Orient ne peut être envisagée qui ne tienne compte des aspirations des victimes du peuple palestinien. Les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien seraient restaurés par le retour du peuple palestinien à sa patrie et la restitution de ses biens, ainsi que par la réalisation de son autodétermination, de son indépendance et de sa souveraineté nationale.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Le Comité a également réaffirmé que la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec les autres participants, est indispensable si l'on veut que les efforts faits pour réaliser la paix au Moyen-Orient aboutissent. Ce fait essentiel est parfaitement clair.

Le chemin le plus sûr vers une solution au problème palestinien est le processus de paix proposé par les Arabes dans le Plan de Fès de 1982, qui représente le plus grand sacrifice que puissent faire les Arabes pour résoudre le problème, en dépit de la fausseté des arguments d'Israël et de tous les actes qu'il a commis. Si Israël refuse même cela, alors il doit savoir que le temps joue contre lui. Tirer avantage d'une situation militaire qui n'est que temporairement favorable, et qui va à rebours du sens de l'histoire, ne peut permettre l'instauration d'un Etat qui veut être part de l'histoire. Israël est en train de gâcher une occasion qui ne se représentera peut-être plus jamais. Il est devenu clair maintenant pour toute personne raisonnable que la nation arabe et musulmane, pour la première fois depuis qu'elle a dû faire face à la supériorité technique d'Israël, il y a 50 ans, est en train de rattraper rapidement son retard. Il ne faudra plus longtemps maintenant avant que sa supériorité naturelle se fasse sentir, appuyée par l'impact d'une population rapidement croissante, qui imposera à son tour un règlement pacifique et juste, que celui-ci soit ou non acceptable pour le sionisme.

La position de notre pays est ferme et claire. Nous sommes indéfectiblement attachés à la cause du peuple palestinien, à la restauration complète de ses droits nationaux inaliénables, ainsi qu'à son droit absolu à l'autodétermination, à son droit d'établir son propre Etat sur son sol national, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime. Telle est la position de chaque Arabe et de chaque Musulman et de chaque personne honnête. C'est la position qui a été adoptée par le Royaume d'Arabie saoudite, qui ne s'en écartera pas. Nous sommes convaincus, sans l'ombre d'un doute, que le seul chemin menant à une paix juste est celui qui passe par la réalisation des droits nationaux des Palestiniens. Il ne peut y avoir de paix juste sans la réalisation complète des droits de ce peuple à qui appartient véritablement la terre; et aucune paix ne peut être instaurée pas plus qu'elle ne peut durer, si ce n'est une paix juste.

M. ABULHASSAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : La question de la Palestine est au sommet de la liste des injustices commises contre l'humanité au cours de ce siècle, une injustice qui a accablé le peuple pacifique de Palestine sur ses propres terres. Lorsque l'on s'efforce de traiter de la question devant l'Assemblée générale des Nations Unies, on en vient à se demander : de quelle façon faut-il procéder pour revoir cette question? Devons-nous l'examiner du point de vue des principes de la Charte des Nations Unies ou du droit international, ou des droits de l'homme, ou peut-être sous l'angle des nombreuses résolutions internationales adoptées à ce sujet? La difficulté provient du fait que la question et l'absence de solution à cette question sont une violation flagrante de tous les principes de l'Organisation des Nations Unies et des instruments mis à sa disposition. La perplexité s'accroît lorsque l'on sait que l'Organisation des Nations Unies - dans l'enceinte de laquelle nous nous réunissons aujourd'hui - est la principale responsable de ce problème. C'est en effet l'Organisation des Nations Unies qui a adopté la première résolution internationale injuste contre le peuple de cette terre. Malheureusement, par la suite, les Nations Unies n'ont pas été à même de restaurer leurs droits aux détenteurs réels de la terre ou d'alléger les souffrances découlant de cette injustice. En fait, les choses se sont déroulées tout autrement, en violation flagrante des principes sur lesquels cette organisation a été fondée.

Le problème est devenu encore plus brûlant lorsqu'Israël - après que la communauté internationale s'est unie et a exprimé sa volonté par le biais d'une série de résolutions internationales visant la restauration de ses droits au peuple palestinien, légitime détenteur de ces terres -, après qu'Israël donc, appuyé par certaines puissances alliées, a fait fi de la volonté internationale et a refusé de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies cherchant à trouver une solution à la question de Palestine.

Israël ne s'est pas arrêté là. Il ne s'est pas contenté d'expulser les Palestiniens de leur pays, de les disperser, de piller leur pays et de les exproprier de leurs terres. Il a été plus loin encore, en pratiquant contre les habitants légitimes du pays qui étaient restés en Palestine, toutes sortes d'actes d'oppression, de torture et de barbaries perpétrés par ses forces d'occupation, en commençant par la politique du poing de fer, les arrestations, les expulsions, la

M. Abdulhassan (Koweït)

fabrication de preuves factices, les expropriations, l'établissement de colonies, la démolition des maisons, la privation des ressources en eau pour les propriétaires palestiniens, pour finir avec la politique de châtiment collectif, le massacre de manifestants, y compris des jeunes, et l'imposition de fréquents couvre-feux.

Le Koweït, tout en condamnant fermement ces pratiques inhumaines et barbares, pense que tous les pays qui continuent de soutenir en paroles uniquement les droits de l'homme, devraient élever la voix, non seulememnt pour dénoncer ces politiques, mais également, en fait, pour exercer des pressions de façon a y mettre fin, car ces Etats ont une influence sur Israël, du fait des relations particulières qu'ils entretiennent avec lui.

Le Comité spécial des Nations Unies chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes, a déclaré dans son dernier rapport à l'Assemblée générale que les politiques israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés avaient conduit à une escalade de la violence.

Si l'on se réfère aux dispositions des articles de la Charte de La Haye de 1907, de la quatrième Convention de Genève et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, on ne peut tirer qu'une seule conclusion à propos d'Israël : Israël est une entité qui représente la plus grave menace aux valeurs essentielles ainsi qu'aux droits de l'homme les plus élémentaires et les plus fondamentaux.

Une fois encore, Israël ne s'est pas arrêté là. Il continue de développer des colonies sur la Rive occidentale et dans le district de Gaza. Les dernières statistiques montrent que les terres qui ont été expropriées par Israël sur la Rive occidentale occupée, entre 1967 et aujourd'hui, représentent en fait la moitié de la Rive occidentale. Ceci montre clairement que les colonies sionistes sont un moyen, un objectif et un fondement de l'entité sioniste, au détriment de la communauté arabe qui était installée sur ces terres depuis le début des temps.

Nous avons averti la communauté internationale, du haut de cette tribune que les dangers inhérents à cette colonisation, tolérée par certaines grandes puissances occidentales, n'est pas une menace passagère. Elle porte en elle les germes des plus graves conséquences pour l'avenir de la région et pour la paix et la sécurité internationales.

M. Abulhassan (Koweït)

Le plan de colonisation sioniste est basé sur l'isolement des centres vitaux de population arabe et le fractionnement de l'intégrité démographique des territoires arabes occupés, ainsi que leur division en régions administratives et géographiques afin de mieux les isoler. Il est basé sur la haine des Arabes. Il est basé sur l'encouragement d'un sentiment de supériorité et d'arrogance des colons extrémistes qui sont autorisés à porter des armes, ce qui, bien sûr, est interdit aux habitants arabes.

Une minorité d'Etats membres de la communauté internationale continue de vouloir aller à l'encontre des principes et des valeurs nobles pour lesquels ils ont eux-mêmes lutté en différents moments de leur histoire. Il n'existe pas de meilleur exemple de cette contradiction que l'opposition à la résistance palestinienne légitime. Alors que ces Etats vénéraient, et continuent de vénérer, les mouvements de résistance contre le nazisme et le fascisme en Europe, ces mêmes Etats refusent au peuple palestinien ce droit sacré - un peuple dont la terre a été usurpée, qui cherche à mettre fin à l'occupation israélienne odieuse, à recouvrer ses droits légitimes. Aux yeux de cette minorité d'Etats, le peuple palestinien n'a pas le droit de combattre pour sa dignité, pas plus qu'il n'est autorisé à combattre pour sa liberté et l'indépendance de son territoire.

Le Premier Ministre de France, M. Jacques Chirac, a récemment déclaré dans une interview accordée au Washington Post :

"Les Israéliens sont en colère lorsqu'une bombe explose près du mur des lamentations. Cependant, ils semblent oublier que ce que constatent les Arabes c'est que Israël bombarde les camps palestiniens. Il tue et blesse quantité de personnes innocentes."

Je n'évoque bien entendu cette citation que parce que celle-ci émane du dirigeant d'une puissance occidentale importante qui réfute les affirmations de la machine de propagande israélienne sur le terrorisme et les Arabes, ainsi que les tentatives de celle-ci de dépeindre la résistance palestinienne légitime comme un vivier de terroristes et déforme l'image des Arabes en général. Il nous faut toujours réaffirmer, et ce jusqu'à ce que les droits des Palestiniens soient restaurés, qu'aucune solution, quelle qu'elle soit ne pourra être trouvée au problème du Moyen-Orient aussi longtemps que certains éléments persisteront à ignorer la cause du peuple palestinien et à refuser de faire de cette cause une de

M. Abulhassan (Koweït)

leurs priorités. La cause de ce peuple est liée à la paix et à la sécurité dans le monde entier. Le Koweït ne peut accepter une solution à la question de Palestine qui ne serait pas fondée sur la nécessité du retrait d'Israël, de Jérusalem, de la Rive occidentale, de la bande de Gaza et de tous les territoires arabes occupés, le retour des réfugiés dans leur patrie et la restauration des droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant sous la direction de son représentant unique et légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

A cet égard, le Koweït demande que l'on hâte la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui traiterait de la question de Palestine, centre du conflit dans la région. Nous demandons que soient levés les obstacles artificiels et injustifiés posés devant la réalisation de la demande internationale unanime exprimée par la résolution de l'Assemblée générale 38/58 C. Nous demandons aux membres permanents du Conseil de sécurité, ceux-là mêmes qui portent la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de n'épargner aucun effort pour tenter de briser la paralysie injustifiée qui bloque les efforts internationaux et régionaux déployés pour trouver un règlement juste de la question de Palestine, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et à la volonté de la communauté internationale.

Le Koweït demande également au Secrétaire général de poursuivre ses efforts et ses missions de bons offices qui visent à assurer la tenue de cette conférence internationale. Nous demandons au Secrétaire général d'utiliser tous les moyens dont dispose l'Organisation internationale pour faire progresser la solution de la question de Palestine afin de permettre au peuple palestinien de déterminer librement son avenir et de réaliser ses espoirs et ses aspirations légitimes incarnés par la création d'un Etat indépendant sur son sol national.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais commencer par une citation :

> "Ce qui arrive au peuple palestinien nous inquiète beaucoup. Nos jeunes quittent les camps de réfugiés pour se construire des villas luxueuses à Amman, Beyrouth, Damas et Bagdad. Une fois qu'ils se sont établis dans ces somptueuses villas, ils oublient leur propre foyer où ils ont grandi, et, peut-être même, leur nationalité et leur identité."

M. Netanyahu (Israël)

Celui qui dit cela est une haute autorité de l'Organisation de libération de la Palestine, dont les propos ont récemment été cités dans le journal koweïtien Al-Qabas. Il poursuit :

"Les dirigeants palestiniens s'inquiètent de ce phénomène et ont décidé qu'il fallait qu'il cesse si nous voulons reprendre la Palestine. Nous avons décidé de maintenir l'existence des camps palestiniens, les huttes et les petites maisons de carton. Nous voyons bien que le séjour de tant de ces jeunes dans des villas luxueuses signifie que nous avons trouvé une patrie de rechange."

On ne saurait être plus franc. Voici dévoilée la raison pour laquelle les problèmes des réfugiés arabes palestiniens n'ont pas été résolus. L'Organisation de libération de la Palestine, qui fait semblant de vouloir leur solution, cherche surtout, en réalité, à les faire durer. Et ceci explique également pourquoi, alors que d'autres problèmes de réfugiés durant ce siècle, beaucoup plus complexes et qui touchent quelque 50 millions de personnes, ont été résolus avec succès, tandis que le problème des réfugiés arabes palestiniens persiste et dure depuis plus d'un demi-siècle.

L'Organisation de libération de la Palestine reconnaît elle-même qu'elle veut faire revenir ses réfugiés et les "entasser dans les petites huttes de carton et les cases" - pour reprendre leur langage, "pour maintenir" comme elle dit "les camps de réfugiés" - malgré les souffrances et la déchéance que cela représente pour les êtres humains frères. Maintenant l'Organisation de libération de la Palestine a pris des mesures concrètes pour assurer le succès de sa politique. Elle s'oppose à toute initiative qui tend à améliorer le sort des réfugiés. Je ne parle pas uniquement des initiatives israéliennes, telle que la proposition ministérielle présentée à notre cabinet afin de multiplier les allocations et les projets de développement destinés à régler les problèmes des réfugiés sous juridiction israélienne; il n'y en a pas beaucoup, mais nous aimerions que ce problème soit résolu; ce ne sont pas seulement ces initiatives que l'Organisation de libération de la Palestine a essayé de bloquer; elle a essayé de bloquer les initiatives arabes, les propositions arabes, en recourant à la violence le cas échéant. L'Organisation de libération de la Palestine sait que, sans réfugiés, il n'y a pas d'Organisation de libération de la Palestine, et que, par conséquent, il faut qu'il y ait des réfugiés.

M. Netanyahu (Israël)

J'ai commencé mon intervention par cette citation parce qu'elle révèle une vérité plus large à propos du conflit israélo-arabe. Il n'y a rien d'intrinsèquement insoluble dans les éléments spécifiques de ce différend. J'ai déjà parlé des réfugiés, mais on pourrait en dire autant des territoires contestés et de l'absence de frontières mutuellement reconnues. Beaucoup de différends de ce genre, portant sur des territoires plus grands et des frontières beaucoup plus longues, ont été résolus pacifiquement au cours de ce siècle.

M. Netanyahu (Israël)

Si c'était tout ce dont il s'agissait - un différend territorial - nous aurions depuis bien longtemps trouvé une solution. Mais ce n'est pas tout. La déclaration que j'ai citée, tout comme d'innombrables déclarations faites par l'OLP sont extrêmement claires à cet égard. L'idée, pour reprendre une phrase de cette citation, est de "recapturer la Palestine" qui, comme le stipule explicitement la charte de l'OLP, signifie l'élimination d'Israël et, par la même occasion, de la Jordanie.

Les deux conséquences immédiates de cette politique sont les suivantes : premièrement, par définition, si on doit éliminer Israël, il ne peut être partie à aucune négociation de paix sauf à ces négociations qui visent à provoquer sa propre chute; deuxièmement, tout Arabe qui s'écarte de cette politique et cherche un véritable compromis est violemment critiqué au risque même d'être éliminé, si nécessaire. C'est bien là ce qu'on a reproché au Président Sadate d'Egypte, sur la tombe duquel Yasser Arafat a dansé, et aux centaines de dirigeants arabes palestiniens modérés qui ont été exterminés par l'OLP au fil des années. Récemment encore, tout chef d'Etat arabe pris à négocier avec Israël ou soupçonné de le faire a été menacé d'assassinat.

Ce climat de crainte rend les négociations entre Juifs et Arabes difficiles, et souvent impossibles. Comment peut-on résoudre ces problèmes en suspens sans négocier? En d'autres termes, ce qui entrave la paix c'est l'absence de négociateurs, une absence qui s'explique par le règne de la terreur. Cette terreur arabe, qui a commencé au début du siècle - avant qu'il n'y ait des réfugiés, avant qu'il n'y ait des territoires qui provoquent des différends, avant qu'il n'y ait même des Etats indépendants dans la région, a tué beaucoup plus d'Arabes que de Juifs et a contribué à perpétuer le conflit.

A cette tribune aujourd'hui et tout au cours du débat, nous entendons toujours dire que le problème palestinien a provoqué le terrorisme. Mais c'est l'inverse qui est vrai. C'est le terrorisme qui a créé le problème palestinien. C'est pour cette raison que la campagne de terreur, la terreur arabe, a commencé dans les années 20, bien avant les troubles dont parlaient ceux qui font l'apologie de la terreur arabe. Le simple fait d'évoquer la coexistence pacifique entre Arabes et Juifs suffisait à déchaîner la colère des terroristes arabes, de Hajamin al-Husseini qui a pactisé avec Hitler pour exterminer les Juifs, jusqu'à l'Ayatollah Khomeini

M. Netanyahu (Israël)

qui a pactisé de la même façon avec Yasser Arafat. Les objectifs du terrorisme arabe n'ont pas changé : le conflit, et non pas le compromis, la liquidation et non pas la libération.

Ceux qui prétendent que l'absence de paix encourage le terrorisme se trompent : plus que toute autre force, c'est le terrorisme qui assure l'absence de paix et pour une raison très simple. La paix est l'antithèse du terrorisme. Le terrorisme rejette la politique, et la politique est la résolution non violente des conflits. Le terrorisme ne tolère pas le processus essentiel qui aboutit à résoudre les différends de façon pacifique, par des négociations directes entre les parties. Le terrorisme vise non pas à négocier avec ses adversaires mais à les éliminer et c'est pour cette raison que si tout dépend des terroristes, si tout dépend de l'OLP, il n'y aura jamais de paix.

Si l'on affaiblit le terrorisme, on renforce la paix, et c'est là la politique d'Israël : s'opposer aux forces du terrorisme tout en cherchant la négociation politique avec nos voisins. Tant que nous ne parviendrons pas à négocier, nous continuerons à prôner la coexistence pacifique et à assurer l'amélioration du niveau de vie des Arabes et des Juifs.

Les signes de réalisme et d'ouverture qui se manifestent dans certains milieux arabes sont un motif d'encouragement. La récente réunion entre l'ancien Premier Ministre Peres et le Roi Hassan du Maroc en est une manifestation. La décision de la Jordanie de fermer les bases de l'OLP sur son territoire en est une autre. Mais tout en signalant ces éléments positifs, je tiens à signaler également qu'il y a d'autres signes, comme par exemple le fait que les principaux cerveaux de la terreur - l'OLP et ses différentes factions - se sont engagés à inverser cette tendance. L'OLP a récemment annoncé qu'elle accélérerait sa campagne de "lutte armée" - euphémisme galvaudé pour la terreur. A la suite de quoi il y a eu la récente attaque meurtrière récemment contre le mur des lamentations, le lieu le plus sacré du peuple juif, et les récents assassinats ou tentatives d'assassinat d'Arabes palestiniens modérés et, bien entendu, le massacre récent de fidèles dans une synagogue d'Istamboul.

Ces attaques en disent long parce qu'elles nous disent quelque chose de fondamental à propos du terrorisme. Elles nous disent que les moyens de la terreur sont indissolublement liés les uns aux autres parce que les moyens de la terreur

M. Netanyahu (Israël)

indiquent quelles en sont les véritables fins. Ce que l'OLP ferait subir à ses sujets arabes si jamais ils arrivaient au pouvoir, on a déjà pu le constater au Liban. Ceux que vous pouvez voir là-bas aujourd'hui sont les habitants shiites qui résistent vigoureusement aux tentatives de l'OLP de revenir dans la région car ils se souviennent bien des 10 années de terreur, de pillage et de viol passées sous l'OLP. Ce que l'OLP ferait subir aux Juifs d'Israël si jamais elle arrivait au pouvoir a été démontré à Istambul. Ce serait un pogrom massif, pour - et je reprends ses termes - "nettoyer la Palestine par le sang".

Mais il y a autre chose, qui est particulier aux forces de la terreur - à toutes les forces de la terreur - et cela Dostoïevski l'a compris il y a un siècle. Il décrivait ce qui arrive lorsqu'un groupe de terroristes décide qu'un de ses membres est traître à la cause : on le tue. Dostoïevski dit qu'à ce stade les terroristes sont pris dans un cercle de sang. Ils sont enchaînés pour toujours aux forces de la peur, de la peur réciproque et de la déchéance morale.

C'est exactement ce qui se passe aujourd'hui au sein de l'OLP. Elle est maintenant scindée en myriades de factions, chacune prétendant représenter la cause authentique, et chacune sacrifiant l'autre avec un zèle impitoyable. C'est ainsi qu'un dirigeant palestinien déclarait récemment :

> "Actuellement, l'OLP n'existe pas : en théorie, oui. L'argent de l'OLP n'a pas été dépensé dans l'intérêt du peuple palestinien. Si je vous disais que Khaled Al-Hassan - un des principaux assistants d'Arafat - dispose de plus de capitaux que n'importe quelle famille koweïtienne, qu'est-ce que cela signifie? Arafat a fait tuer cinq de ses amis à la hache. Trois d'entre eux étaient ingénieurs à Al-Bakka au Liban. Le Président Hassad lui-même ne croyait pas qu'une telle chose ait pu se produire jusqu'à ce qu'on lui révèle les détails de l'incident."

Cela en dit long. C'est Abu Nidal qui parlait, et c'est de nouveau une citation extraite d'Al-Qabas.

Nous ne pouvons pas nous fonder sur la violence interne pour contenir les forces du terrorisme. Nous devons prendre des mesures énergiques pour nous défendre contre la campagne de terrorisme et pour résister aux efforts tentés pour compromettre le processus de paix. Il existe, je le crains, au sein de cette Assemblée générale une tentative de cet ordre visant à faire obstacle à un véritable rapprochement : la volonté de convoquer une conférence internationale qui imposerait

M. Netanyahu (Israël)

ses conditions à Israël, plutôt qu'elle ne permettrait un échange direct et libre entre Israël et ses voisins. Cet effort se concentre actuellement sur les travaux préparatoires d'une conférence des membres permanents du Conseil de sécurité. L'idée est d'imposer un règlement à Israël et Israël s'y opposera. Comme l'a dit récemment le Vice-Premier Ministre Peres :

"Cela revient à conduire les belles-mères à un mariage auquel n'assisterait ni le marié ni la mariée."

Et, ce qui est pire encore, deux de ces membres permanents, l'Union soviétique et la République populaire de Chine, n'ont pas de relations diplomatiques avec Israël. L'Union soviétique a même voté contre l'acceptation des pouvoirs d'Israël aux Nations Unies. Comment peut-elle parler sérieusement d'une conférence de paix mettant en cause Israël, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'elle est associée à un effort qui tend en fait à expulser Israël de l'Organisation des Nations Unies?

Il y a d'autres moyens d'aboutir à la paix. Le conflit entre Israël et les Etats arabes peut être réglé. Des solutions peuvent être trouvées aux problèmes en suspens, y compris les problèmes de frontières, les problèmes de réfugiés, les problèmes d'aspirations conflictuelles. Mais la condition sine qua non est d'éliminer la violence et la terreur et d'organiser des négociations directes entre les parties. C'est un effort qui mérite non seulement le soutien des Juifs et des Arabes mais de tous les membres de la communauté internationale qui souhaitent véritablement mettre fin pacifiquement à un conflit qui aurait pu être réglé il y a bien longtemps.

La séance est levée à 13 heures.